



Au Conseil général de la commune des Ponts-de-Martel

**Rapport à l'appui d'une demande de crédit de fr. 50'000.-
pour la réfection de la place située à l'Ouest de l'Abattoir régional
(ancienne patinoire)**

Monsieur le Président, Madame, Monsieur,

La place située à l'Ouest de l'Abattoir régional, indiquée sur la photographie ci-dessous par une croix, est en mauvais état et sa réfection est nécessaire.



Effectivement, de nombreux affaissements importants sont visibles et ne permettent plus une utilisation optimale de cette place.

Le bien-fond est propriété de la commune et utilisé autant par l'Abattoir régional, que par l'Anim'Halle ou les adeptes de football.

Ces affaissements proviennent principalement d'un sous-sol instable. Une étude géotechnique a confirmé, par sondage, que de nombreux déchets d'abattoirs sont présents depuis de nombreuses années en-dessous de cette place, ce qui explique son instabilité.

Travaux possibles

Tenant compte de ce qui précède, plusieurs variantes sont imaginables pour la réfection de la totalité de la place, soit 1'600m² :

Variante A : Il serait, par exemple, possible de retirer les matériaux instables présents sur une hauteur de 2m20 et de combler le vide ainsi obtenu par du matériel de remblayage compactable.

Cette solution, la plus coûteuse, assurerait à long terme la longévité de cette place, soit **50 ans**, mais le montant des travaux avoisinerait les **fr. 370'000.-**

Variante B : Cette variante consisterait à retirer le caisson existant sur une hauteur de 50 cm en vue de réutiliser ce matériel. Puis, il s'agirait de retirer les matériaux instables présents sur une hauteur de 1m70. Finalement, le vide ainsi obtenu serait comblé par le matériel récupéré ainsi que par du nouveau matériel de remblayage compactable.

Cette solution assurerait également à long terme la longévité de cette place, soit **50 ans**, mais le montant des travaux resterait très élevé, soit environ **fr. 285'000.-**

Variance C : Il s'agirait d'enlever l'enrobé existant sur une hauteur de 20 cm, de créer des pieux dans le sol qui serviraient à soutenir une dalle rigide accueillant le nouveau tapis de goudron.

Cette solution diminuerait les coûts de réfection de cette place, puisqu'ils sont estimés à **fr. 232'000.-**, ce qui reste très élevé par rapport à la durabilité prévue de **15 ans**.

Variante D : Cette variante comprend le retrait de l'enrobé existant sur une hauteur de 20 cm et la création d'une dalle rigide accueillant le nouveau tapis de goudron.

Cette solution aurait un coût de **fr. 100'000.-**, mais pour une longévité moindre, soit **8 à 9 ans**.

Considérant ces différentes propositions, le Conseil communal estime que les coûts par rapport à la durabilité des travaux sont trop élevés. C'est pourquoi, il a également étudié la variante suivante :

Variante E : Cette variante comprend le dégrappage et le terrassement ponctuel des zones affaissées, ainsi que le pose d'un revêtement bitumineux d'une épaisseur de 7 cm.

Cette solution, la moins onéreuse, aurait un coût raisonnable de **fr. 50'000.-** pour une durabilité estimée de **8 à 9 ans**, identiquement à la variante D.

A noter que toutes les variantes pré-citées comprennent également l'aménagement d'une structure légère permettant à l'eau de s'écouler de façon convenable.

Le Conseil communal estime que cette dernière variante est la plus adéquate.

Financement et planification des travaux

Au niveau du financement, le Conseil communal, le comité de l'Abattoir régional, le comité de l'Anim'Halle et la Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture ont trouvé un accord équitable, suite à différentes négociations constructives.

Effectivement, la répartition serait établie de la manière suivante :

Commune :	fr.	20'000.-
Abattoir régional :	fr.	10'000.-
Anim'Halle :	fr.	10'000.-
CNAV :	fr.	10'000.-
Total :	fr.	50'000.-

Les travaux seraient entrepris au printemps 2009 et la commune des Ponts-de-Martel fonctionnerait en tant que maître de l'ouvrage.

C'est pourquoi, le présent investissement qui vous est proposé concerne la globalité des coûts, dont les différentes participations financières seront déduites.

Concernant le compost situé actuellement sur cette place, le Conseil communal étudie différentes variantes permettant de le valoriser.

Il sera bien entendu retiré définitivement de cet endroit.

Par conséquent, le Conseil communal vous prie de prendre ce rapport en considération et de voter l'arrêté suivant :

